

Le Président

ARRÊTÉ
portant délégation de fonctions



Le Président du Conseil Départemental du Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article 3221.3,
VU la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président,
VU la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection des membres de la Commission permanente et des Commissions organiques,
VU les délibérations de l'Assemblée départementale du 28 juin 2024 n° 1/01 et n° 1/02 modifiant respectivement :
– les membres de la Commission permanente ;
– la composition des Commissions organiques,
VU l'arrêté du 2 juillet 2021 portant délégation de fonctions de M. Didier HOULÈS en matière d'Emploi et d'Insertion,
VU l'arrêté du 6 juin 2024 portant abrogation de la délégation de fonctions de M. Paul SALVADOR dans le domaine du Tourisme,
VU l'arrêté du 28 juin 2024 portant délégation de fonctions de M. Didier HOULES en matière touristique.

ARRETE :

- Article 1** - Délégation de fonctions est donnée à **M. Gilles TURLAN**, Conseiller Départemental du canton Les Portes du Tarn, Vice-Président du Département du Tarn, membre de la Commission organique « Cohésion sociale » dans le domaine de l'Emploi et de l'Insertion.
- Article 2** - Il propose, conçoit et met en œuvre la politique départementale en matière d'Emploi et d'Insertion arrêtée par l'Exécutif départemental et approuvée par l'Assemblée délibérante.
- Article 3** - Pour l'ensemble de ces missions, M. Gilles TURLAN dispose de l'appui de la Direction Générale des Services Départementaux et notamment de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité
- Article 4** - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 2 juillet 2021 susvisé.
- Article 5** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Albi, le **28 JUIN 2024**



Christophe RAMOND

WWW.TARN.FR